



FEB - 8 1991

NOTICE OF APPROVAL

Issued by statutory authority of the Minister of Consumer and Corporate Affairs Canada for (category of device):

Electronic Weight Indicator

APPLICANT / REQUÉRANT:

Aurora-Weigh-Tronix
P.O. Box 545
Aurora, Ontario
L4G 3L6

MODEL(S) / MODÈLE(S):

3270M

NOTE: This approval applies only to devices, the design, composition, construction and performance of which are, in every material respect, identical to that described in the material submitted, and that are typified by samples submitted by the applicant for evaluation for approval in accordance with sections 14 and 15 of the Weights and Measures Regulations. The following is a summary of principal features only.

AVIS D'APPROBATION

Émis en vertu du pouvoir statutaire du Ministre de Consommation et Corporations Canada, pour (catégorie d'appareil):

Indicateur pondéral électronique

MANUFACTURER / FABRICANT:

Weigh-Tronix / N.C.I.
2320 Airport Blvd.
P.O. Box 1501
Santa Rosa, CA 95402

RATING / CLASSEMENT:

Up to 10000 divisions available for display. / Un maximum de 10000 échelons sont disponibles pour l'affichage.

REMARQUE: Cette approbation ne vise que les appareils dont la conception, la composition, la construction et le rendement sont identiques, en tout point, à ceux qui sont décrits dans la documentation reçue et pour lesquels des échantillons représentatifs ont été fournis par le requérant aux fins d'évaluation, conformément aux articles 14 et 15 du Règlement sur les poids et mesures. Ce qui suit est une brève description de leurs principales caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

The approved device is an electronic digital weight indicator that, interfaced with an approved and compatible weight platform, becomes a weighing system.

The three colour LCD consists of 6 seven segment digits providing numeric and limited alpha numeric indications.

Annunciators are provided for unit of measure (lb, kg, g, oz), centre of zero, net and a checkweighing feature that consists of a forty-seven segment "fan graph".

Membrane type control keys illuminate briefly to indicate that the following functions have been activated:

"SETUP" Places display in setup mode

"TEST" Initiates display test sequence

"PRINT" Initiates transmission of serial data to a peripheral device.

"ZERO" Zeros the display, returns display to normal operation from other operator setup function.

"UNITS" Selects unit of measurement for weight display.

"TARE" Enters pushbutton tare or a numerical tare value.

"OVER/UNDER/ACCEPT" used as selection keys during operation.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Il s'agit d'un indicateur pondéral électronique à affichage numérique qui, lorsqu'il est relié à une plate-forme de pesage approuvée et compatible, constitue un ensemble de pesage.

L'affichage à cristaux liquides de trois couleurs consiste en 6 chiffres à sept segments qui assurent les indications numériques et les indications alphanumériques limitées.

Des afficheurs sont associés aux unités de mesure (lb, kg, g, oz), au centre du zéro, au poids net ainsi qu'à la fonction de vérification des pesées consistant en un "graphique en éventail" de quarante-sept segments.

Les touches de commande à membrane s'illuminent brièvement pour indiquer que les fonctions suivantes ont été actionnées:

"SETUP" Cette touche fait passer le dispositif d'affichage en mode de préparation.

"TEST" Cette touche amorce la séquence d'affichage de vérification.

"PRINT" Cette touche déclenche la transmission des données sérielles à un appareil périphérique.

"ZERO" Cette touche remet l'affichage à zéro et fait passer le dispositif d'affichage du mode de préparation au mode de fonctionnement normal, le cas échéant.

"UNITS" Cette touche permet de choisir l'unité de mesure pour l'affichage du poids.

"TARE" Cette touche permet l'introduction d'une tare par bouton-poussoir ou une tare numérique.

"OVER/UNDER/ACCEPT" Cette touche constitue une touche de sélection pendant les opérations.

SUMMARY DESCRIPTION: (Continued)

When the setup controls are disabled, an optional remote hand held keypad is used in conjunction with the checkweighing feature or to enter tare values.

The water-tight electronics enclosure may be sealed with a wire and lead seal; however, the design is exempt from providing ready access to other components or adjustments as per the requirements of SGM3/10.

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Approval is hereby granted accordingly pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Installation and use requirements are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations. A verification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and verification should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada.



W.R. Virtue

Chief,
Legal Metrology Laboratories

DESCRIPTION SOMMAIRE: (Suite)

Lorsque les commandes de préparation sont invalidées, un clavier facultatif portatif à distance peut être utilisé de concert avec la fonction de vérification de pesée ou pour introduire une tare.

Le boîtier étanche à l'eau des circuits électroniques peut être plombé à l'aide d'un fil métallique et d'un plomb. Les dispositifs de plombage ne sont toutefois pas tenus de permettre un accès facile aux autres composants et dispositifs de réglage conformément à la directive ministérielle SGM3/10.

APPROBATION:

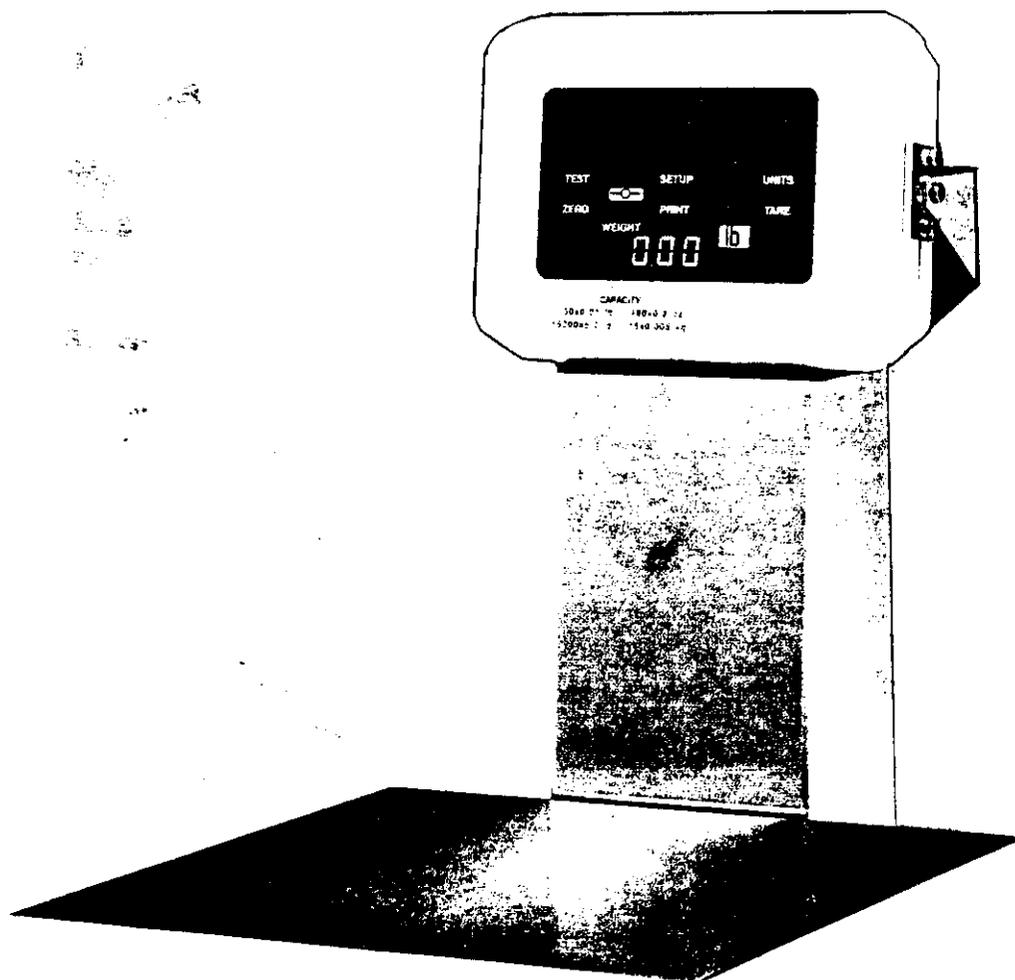
La conception, la composition, la construction et le rendement du (des) type(s) d'appareils identifié(s) ci-dessus, ayant fait l'objet d'une évaluation conformément au Règlement et aux prescriptions établis sous la Loi sur les poids et mesures, la présente approbation est accordée en application du paragraphe 3(1) de ladite Loi.

Le marquage, l'installation et l'utilisation des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis sous la Loi sur les poids et mesures. Les exigences de marquage sont définies dans les articles 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences d'installation et d'utilisation sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement. Une vérification de conformité est requise. Toute question sur l'inspection et la vérification de conformité doit être adressée au bureau local de Consommation et Corporations Canada.

MAR - 3 1991

Date

Chef,
Laboratoires de la Métrologie légale



MODEL 3270M